

**REMBOURSEMENT DU COÛT DE L'ASSIMILATION DE 50 JOURS DE CHOMAGE TEMPORAIRE POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE COVID-19
PRIME DE FIN D'ANNEE DES OUVRIERS DE LA CP 130 (CCT dd. 25.06.2020)**

L'ATTESTATION DOIT ETRE ETABLIE PAR UN SECRETARIAT SOCIAL AGREE ET DOIT ETRE REMIS AU FONDS FEBELGRA PAR L'EMPLOYEUR OU PAR LE SECRETARIAT SOCIAL AU PLUS TARD LE 30.06.2021
Fonds Febelgra asbl – Place du Champs de Mars 2, 1050 Bruxelles – 02 680 06 67 – kelly.ciancimino@febелgra.be

Secretariat Social Agrée:

Entreprise:

Personne de contact :

Numéro de téléphone:

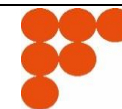
Adresse:

Code postal/lieu:

Numéro d'ONSS:

Numéro d'entreprise:

Numéro de compte IBAN:



Febelgra
united in
graphics

Période: nombre de jours de CT Covid-19 entre le 01.03.2020 au 31.12.2020 inclus

N°	Nom et prénom ouvrier	Si temps partiel: %	Date entrée 2020	Date sortie 2020	A Prime de fin d'année 2020 effective brute octroyée	B Cotisations patronales (cocher X la case qui est d'application)			C Nombre d'heures total de CT pour cause de force majeure (Max. 370 heures - 50 jours)	D Nombre d'heures de travail assimilées à la PFA 2020	Coût des heures assimilées
						1 < 10 TR	2 ≥ 10 < 20 TR	3 ≥ 20 TR			
						1 1,4265	2 1,4464	3 1,4469			
1											#N/B
2											#N/B
...											#N/B
										TOTAL	#N/B

Formule : (PFA effective brute (A) x Cotisations patronales (B 1,2 OU 3)) x nombre d'heures CT force majeure (C) / Nombre d'heures de travail assimilées à la PFA 2020 (D)

Déclaration sur l'honneur Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur avoir communiqué uniquement les jours de chômage temporaire pour cause de force majeure pour la période allant du 01.03.2020 au 31.12.2020 inclus pour les ouvriers qui ressortent de la CP130.

Date

Signature/Numéro SSA

SECRETARIAT SOCIAL

EMPLOYEUR (si pas de SSA)